



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 avril à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 08/04/2025  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Gilles AUDRAS, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN.  
Excusés :  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES  
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON  
Secrétaire de séance : Michel BEGON

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.  
Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2025, joint à la présente délibération.  
DESIGNE Michel BEGON pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Michel BEGON

Fait et délibéré le 15/04/2025  
Pour extrait certifié conforme

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025**

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sabine JOUVHOMME, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER, Anne-Marie TORE, Thierry SOLEILHAC qui a rejoint la séance à 19h.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC  
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Secrétaire de séance : Christine SIMON

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h55

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

**I. APPROBATION PV CM DU 28 JANVIER 2025 et désignation du secrétaire de séance****II. URBANISME**

1. Cession de la parcelle AM114 de 743m2 Allée des Rochette
2. Inscription de chemins communaux au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
3. Acquisition de la parcelle d'une portion de la parcelle AI368

**III. FINANCES**

4. Présentation des CFU prévisionnels 2024 : du budget primitif, du Pôle santé, Photovoltaïques, Lotissement des Rives de la Sumène et du Lotissement Les Bleuets
5. Présentation des propositions des affectations de résultat du budget primitif 2024 et des budgets annexes (Pôle santé, Photovoltaïque, Lotissement Les Bleuets, Lotissement les Rives de la Sumène.
  
6. Vote du montant du loyer du F4 2 Ch. Des Rioux (logement de l'école)

**IV. DIVERS**

- Modification simplifiée du PLU

## Compte-rendu des débats :

### I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Désignation du secrétaire de séance : Christine SIMON

Vote : approuvé à l'unanimité (17 votants)

### II. URBANISME

#### 1. Cession de la parcelle AM114, Allée des Rochettes

M. Le Maire donne la parole à l'adjoint délégué à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, également adjoint aux travaux à la commune de Blavozy.

La parcelle AM114 est en fait un chemin d'accès, juste avant l'usine Michelin qui permettra l'accès aux entreprises du secteur dont l'entreprise Chazallon qui est en construction. Il rentre donc dans la compétence de la communauté d'agglomération dans le cadre des accès aux parcelles de la zone artisanale.

Ce passage est en réalité dans la parcelle de M. Laurent.

L'idée actuelle est de remettre ce chemin d'accès à la place qu'il doit occuper.

En cas de cession de la parcelle AM114, à la communauté d'agglomération, celle-ci se chargera de remettre ce chemin à sa place et ensuite d'en assurer l'entretien comme les autres voies de la zone artisanale.

Les exigences de la commune seraient d'en avoir l'accès pour faire entretien des berges de la Sumène. En effet un bras de décharge de la Sumène se trouve au bout de ce passage et nécessite un entretien avec des engins tels que camions et tractopelles. De plus ce chemin permettra un accès piéton et facilitera le passage des secours en cas de besoin sur le sentier qui longe les berges de la Sumène.

Vote : approuvé à l'unanimité

#### 2. Inscription de chemins communaux au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

M. Le Maire explique que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires. Le conseil municipal de Blavozy doit émettre un avis sur l'inscription des chemins ruraux de sa commune qui sont concernés, à savoir : le chemin des Escaïnes référencé PR698 qui passe à l'intérieur du village et le sentier de l'arkose référencé PR699 en périphérie.

Ces chemins traversent le domaine de la commune, pour ceux-ci la commune s'engage à maintenir l'accès aux randonneurs et en cas de suppression ou d'aliénation de proposer au préalable un itinéraire de substitution.

Vote : approuvé à l'unanimité

#### 3. Acquisition de la parcelle d'une portion de la parcelle AI368

M. Le Maire donne la parole à son adjoint chargé de l'urbanisme. Celle-ci explique que les propriétaires souhaitent faire une donation à la commune de la parcelle AI667 (ex-partie de AI368), bornée par un géomètre.

Cette parcelle de 202m<sup>2</sup> se situe au fond de leur propriété, au-delà de leur mur de clôture et jouxte d'un côté la Sumène et de l'autre la parcelle communale AI 369

Un conseiller fait remarquer l'existence probable d'un déversoir dans la parcelle.

La commune a proposé au propriétaire le rachat de cette parcelle à un prix 100€ qu'ils ont accepté.

Vote : approuvé à l'unanimité

#### 4- Modification simplifiée du PLU

Sur le PLU, dans le secteur des Salins, un tracé de principe pour « Voirie à créer » a été matérialisé entre la parcelle AB19 et AB13. Pour des raisons pratiques l'emplacement de ce tracé doit être modifié.

Suite au dépôt d'un permis d'aménager, il a été constaté que cet emplacement n'était pas au bon endroit pour réaliser la liaison entre le secteur du lot du Pied de la Garde et la rue Vio du Raza.

Pour régulariser un plan cadastral il est nécessaire de faire une modification simplifiée du PLU. Celle-ci se fait par arrêté du maire suivi d'une instruction selon la réglementation.

### III. FINANCES

#### 1. Présentation des Comptes Financier Uniques (CFU) prévisionnels

La commission des finances s'est réunie le 3 mars 2025 et a permis de « balayer » en détails les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024, les recettes concernant en majorité les dotations de l'état ne sont pas encore connues.

La commune de Blavozy gère 5 budgets, le budget principal et 5 budgets annexes :

-Photovoltaïque,

-Pôle santé,

-Les Bleuets,

-Les Rives de la Sumène,

-le CCAS

A ce jour, les CFU de la commune n'étant pas encore validés par le comptable public, le vote sera reporté au prochain conseil. Cependant les grandes masses comptables et les résultats prévisionnels peuvent être présentés.

#### **Budget principal : section de fonctionnement :**

##### *Remarques sur la section dépenses :*

-Les charges de personnel ont fortement augmentées (le personnel absent reste à la charge de la commune) mais sont atténuées par les recettes de prévoyance (remboursement d'une partie des frais de la commune sur les salaires des absents).

D'ailleurs le coût de la prévoyance augmente sur le contrat qui démarre en 2025, il faudra le prévoir au budget 2025.

- la participation de la commune au SIVOM se calcule : pour le périscolaire, par enfant présent et pour l'extrascolaire par rapport au nombre d'habitants de la commune

Lors de la commission SIVOM, celui-ci demande d'augmenter la participation des communes de d'environ +10%. A noter que les populations ayant évoluées dans les 2 communes, les taux de participations sont modifiées. Elle augmente pour Blavozy.

Plusieurs hypothèses sont étudiées par le SIVOM pour rééquilibrer : fermer à certaines périodes, ce qui a peu d'impact, augmenter le prix des camps qui ne couvre pas les frais de structures...

-Energie : eau, l'électricité-gaz est en baisse (mairie et centre fermés), Carburant : en baisse le coût a baissé

-entretien, réparation : un peu moins de dépenses que prévus

-petit équipement : en baisse

-Informatique, (contrat de maintenance et autre) : environ 31 000€

-Cantine : stable

-médiathèque : légère baisse des recettes mais peut-être beaucoup d'encaissement en début d'année

- frais généraux : baisse de 8% -charge d'intérêt ont augmenter avec les emprunts débloqués pour couvrir l'avance de trésorerie pour les travaux.

Remarques sur la section Recettes :

Les recettes sont couvertes en grande partie par le remboursement de charge des personnels, loyer, la poste + Taxe com + assurance+ taxes + attribution compensatoire + droits de mutation + dotation état.

En conclusion : les dépenses ont augmenté de +3% et les recettes de +9%.

Photovoltaïque :

Résultat cohérent avec les années précédentes

Pôle santé :

La plupart des dépenses sont de l'investissement.

Le Pôle n'est entré en fonctionnement qu'en fin d'année. Les premiers occupants sont entrés dans les locaux en novembre.

Les charges à régulariser auprès des locataires feront l'objet d'un point entre avril et juin.

A noter que l'amortissement doit intégrer la valeur vénale du bâtiment.

A noter d'un précédent conseil. a été voté que la valeur du bâtiment va revenir dans le budget communal.

Lotissement les Bleuets : le budget sera prochainement clôturé car tous les lots sont vendus et les travaux sont terminés.

Lotissement Les Rives de la Sumène : Un lot vendu mais qui fait l'objet d'une recette sur 2025

## 2. Présentation des propositions d'affectation des résultats prévisionnels

Les propositions d'affectations des résultats de chaque budgets, vues en commission des finances sont présentées à tous.

Budget communal : Excédent de fonctionnement approximatif estimé : 517000€

Proposition d'affectation :

61000€ en couverture des besoins d'investissement + 415 000€ en restes à réaliser + 41 000€ en recette de fonctionnement (report)

Budget Photovoltaïque :

Excédent d'investissement cumulé, estimé à : 3800€ à reporter

Excédent de fonctionnement cumulé estimé à : 60 700€ à reporter

Budget Lotissement Les Bleuets : non présentés

Budget Pole santé :

Le fonctionnement ayant démarré plus tôt que prévu, rien n'était prévu au budget initial 2024, il y a donc un déficit estimé de 11 000€ à reporter

Le déficit d'investissement cumulé, est estimé à : 234 00€ à reporter

Budget Rives de la Sumène :

Déficit de fonctionnement cumulé estimé à : 0€

Déficit d'investissement cumulé, estimé à : 39000€ à reporter

***Ces chiffres ne représentent qu'une estimation approximative, tant que le comptable public n'a pas validé les CFU de la commune.***

### 3. Fixation du montant du loyer du F4 2 chemin des Rioux

Monsieur le Maire informe que le logement 2 Chemin des Rioux est libre de toute occupation à partir du 01/05/2025.

Par ailleurs, ce logement de type F4 pourrait convenir à un demandeur l'ayant visité et qui cherche actuellement un logement pour lui-même et ses enfants scolarisés à l'école située à côté.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 600 € par mois.

Vote : approuvé à l'unanimité

#### IV. DIVERS

-l'assemblée de l'association du cinéma se déroulera demain, le 15/03/2025

-le dimanche 23/03/2025 aura lieu Mars bleu

-Les portes ouvertes de l'école le 5 et 6 mars 2025

-les livres de naissance seront remis le 10/04/2025, les invitations sont à envoyer

- une réunion publique est prévue le 17/04/2025 à 18h45

-le Vival a trouvé un successeur, mais la commerçante actuelle s'inquiète de l'ouverture d'Isatis sur la ZA de Laprade

-La commune est sollicitée par un médecin du sport pour occuper un local du pôle santé à partir d'avril. Il ne restera donc qu'un seul cabinet, plus petit, à pourvoir, plus éventuellement celui prévu pour une secrétaire médicale

-Les jobs jeunes seront reconduits cette année sous les mêmes conditions que les années précédentes (jeunes de la commune entre 16 et 18ans)

-une chasse aux œufs est prévue le 20/04/2025 en l'honneur de la fête de Pâques

-les adjoints ont rencontré un commercial de l'entreprise INDEX qui propose des solutions d'affichage numérisé pour la mairie

-Personnel : un agent technique titulaire étant absent le contrat du contractuel le remplaçant sera prolongé d'un mois. La commune se désolé de ne pouvoir lui proposer une vision à plus long terme qui dépend des dates de fin des différents arrêts maladie

Etant satisfait du travail de la personne en charge de la médiathèque, son contrat est prolongé jusqu'à la fin de l'année, à l'issue duquel une titularisation est envisagée.

-casse sur les vitres du boulodrome, 8 jeunes pris sur le fait seront mis à contribution des réparations

-après quelques difficultés, la fibre vient d'être installée pour le centre de loisir et la crèche

Fin de la séance à 21h05

Le Maire,  
Franck PAILLON

A blue ink signature of Franck Paillon, the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Blavozy.

Le secrétaire de séance  
Christine SIMON

A blue ink signature of Christine Simon, the Secretary of the meeting, written over a circular official stamp of the Municipality of Blavozy.